

Pas d'images ? [Version web](#)



RÉOUVERTURE DES ACTIVITÉS LE 25 MAI



Saint-Lambert faisant partie de la Communauté Métropolitaine de Montréal:

Dès le 25 mai, les commerces de détail de la Communauté métropolitaine de Montréal ayant un accès direct à l'extérieur habituellement utilisé par la clientèle pourront reprendre leurs activités. Les entreprises de la chaîne d'approvisionnement de ces commerces pourront reprendre à la même date.

À partir du 25 mai, les entreprises manufacturières de toutes les régions du Québec seront autorisées à reprendre leurs activités sans aucune restriction quant au nombre d'employés présents pour assurer leur fonctionnement.

À compter du 1er juin, seuls les soins dentaires, les soins thérapeutiques ainsi que les soins de toilettage pour animaux pourront reprendre.

Tous les employés qui peuvent télétravailler devront continuer à le faire.

Vous pouvez consulter le site du gouvernement en [CLIQUNT ICI](#) et les modalités de réouverture [ICI](#).

- [Foire aux questions pour les employeurs et les travailleurs](#)
- [Foire aux questions sur les commerces, les lieux publics et les services](#)

LETTRE AUX ENTREPRENEURS ET PLAN DE RELANCE



La CDE est là pour vous accompagner dans la reprise de vos activités et réitère son soutien à la communauté affaires. Vous pouvez nous partager vos questions, vos commentaires ainsi que vos suggestions pour mieux vous servir à : info@urbain.saint-lambert.ca

Consultez la [rubrique spécial COVID](#) du site Internet :

[Lettre adressée à Pierre Brodeur, maire de Saint-](#)

[Lambert \(NOUVEAU EN LIGNE\)](#)

[Lettre adressée aux entrepreneurs de Saint-Lambert \(NOUVEAU EN LIGNE\)](#)

- Le conseil d'administration s'est rencontré une nouvelle fois le 12 mai dernier.
- La CDE finalise son **plan de relance** dans lequel **plusieurs projets** destinés à favoriser l'**achat local** et à soutenir les **entrepreneurs** sont en cours.
- M. Trudel, président de la CDE, s'est entretenu avec Mme Alexandra Mendès, députée pour la circonscription de Brossard—Saint-Lambert. Nous lui avons transmis nos demandes et la remercions de son appui.

TROUSSE D'OUTILS POUR LA REPRISE

Afin de bien outiller les milieux de travail dans la mise en place de mesures de prévention et pour répondre aux interrogations des employeurs et travailleurs, des outils peuvent être consultés :

- [CNESST – Des outils pour vous aider](#)
- [Foire aux questions pour les employeurs et les travailleurs](#)
- [Foire aux questions sur les commerces, les lieux publics et les services](#)

Les entreprises qui s'ajouteront aux phases subséquentes seront annoncées au cours des prochaines semaines.

DISTANCIATION ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Vous devrez implanter des mesures d'hygiène et de protection nécessaires pour vos employés et vos clients. Les différentes entreprises en activité, dont des employés sont présents dans le milieu de travail, sont invitées à partager et afficher les mesures de précaution à adopter :

- [Affiche de mesures préventives dans l'environnement de travail \(PDF 310 Ko\)](#)
- [Affiche de mesures préventives pour les employés \(PDF 112 Ko\)](#)
- [Affiche de mesures préventives pour l'employeur \(PDF 209 Ko\)](#)

Ce bulletin vous est présenté par la **Corporation de développement économique (CDE) Saint-Lambert**. La CDE met en oeuvre des actions et stratégies visant à promouvoir le développement économique et commercial de la ville. info@urbain.saint-lambert.ca | 450 466-3889 # 3352 | 55, Avenue Argyle, Saint-Lambert.

Consultez notre [site Internet](#), aimez notre page [Facebook](#) et suivez-nous sur [Instagram](#) afin de ne rien manquer de nos actualités commerciales !



Corporation de développement économique (CDE) Saint-Lambert
55, avenue Argyle,
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

Téléphone : 450 466-3889 poste 3352

Courrier électronique : info@urbain.saint-lambert.ca

Vous êtes inscrit à l'infolettre de la CDE de Saint-Lambert



[Se désinscrire](#)